

Bulletin Municipal

2010

Saint-Ours les Roches



Numéros utiles

• **POMPIERS 18**

Centre de Secours, REYMOND Dominique
04 73 88 76 97

• **GENDARMERIE 17** ou 04 73 88 70 01

• **SAMU 15**

• **MÉDECINS BELLONNET Christine** 04 73 88 76 08

MAGAND Florence ou **PERTHUS Philippe**.
04 73 88 99 63

• **INFIRMIERS Cabinet Infirmiers Saint-Ours**

04 73 88 76 84 ou 06 07 98 47 40
Permanences au cabinet, avec ou sans rendez-vous :
mardi et jeudi de 7h15 à 7h45, samedi de 11h45 à 12h30

• **KINÉSITHÉRAPEUTE MONFRAIX Claude**

04 73 88 78 56

• **PHARMACIE CLAVELIER** 04 73 88 70 04

6, rue Commerce 63230 Pontgibaud
PHARMACIE DURIF 04 73 88 70 20
place République 63230 Pontgibaud

• **TAXI GÉRARD Sylvain** 04 73 88 73 01

ou 06 08 41 48 99

• **LA POSTE** 04 73 88 95 08

• **SERVICE SOCIAL** 04 73 64 53 70

• **PERCEPTION DE PONTAUMUR** 04 73 79 91 52

• **MAISON D'ACCUEIL LES ROCHES** 04 73 88 90 59

• **VSV (Volvic Sources et Volcans)** 04 73 33 88 88

• **PSV (Pontgibaud Sioule et Volcans)** 04 88 75 58

Hébergements

• **M. et Mme GIRARD** Camping Bel Air RD 943

04 73 88 72 14.....Camping

• **BARLOT René** Le Bourg 63230 St-Ours

04 73 88 76 39..... Meublé

• **BONY Christophe** Les Maisons Rouges 63230 St-Ours

04 73 88 91 52 ou 06 82 04 00 13..... Gîte

• **CAZE Alain** Le Bouchet 63230 St-Ours

04 73 88 32 91 ou 04 73 90 00 15..... Gîte

• **CROUZEIX Yvonne** Les Fontêtes 63230 St-Ours

04 73 88 74 64 Meublé

• **DESEYMARD Michel** Les Maisons Rouges 63230 St-Ours

06 60 19 62 82 Gîte

• **MANDON Maurice** Le Bouchet 63230 St-Ours

04 73 91 83 39..... Gîte

• **MATHEY Marie-Christine** Peschadoires 63230 St-Ours

04 73 88 30 94..... Chambres d'hôtes

• **MERLE Jean-Marc** Chausselles 63230 St-Ours

04 73 88 92 47..... Gîte et chambres d'hôtes

• **MUSIAL Pascale** La Courteix 63230 St-Ours

06 64 71 38 01..... Meublé

• **TIXIER-DELORME Bernadette** Les Fontêtes 63230 St-Ours

09.79.16.87.47 Chambres d'hôtes

• **VALETTE Anne-Marie** Les Fontêtes 63230 St-Ours

04 73 88 77 94..... Chambres d'hôtes

SOMMAIRE

P2 - Numéros utiles, hébergement

P3 - Le mot du Maire

P4 - École publique

P6 - CLALAGE

P7 - Contrat Enfance Jeunesse

P8 - Petits gourmets

P10 - Bibliothèque, APE

P11 - Pompiers

P12 - JAPD

P13 - SIVOM

P14 - Artisans à l'honneur

P15 - Nouveaux employés
municipaux

P16 - Plantation de haies

P18 - Projet de construction

P20 - Entretien des chemins

P23 - Voirie

P24 - Communauté de communes
Volvic Sources et Volcans

P26 - SICTOM

P30 - Travaux

P31 - État civil

P32 - Association Danse Plaisir

p33 - AS, Saint Ours

p34 - Club Gym loisirs

P37 - Association Ré-Création

P38 - Club des Roches/Pontgibaud

P40 - les Restos du Coeur

P41 - Donneurs de Sang

P42 - Société de chasse

P43 - Association le Joyeux
Cochonnet

P44 - UNC

P45 - Association des conscrits

P46 - Comité des fêtes

P48 - Commerces et entreprises



Les vœux du Maire



Je suis heureux de vous présenter cette nouvelle édition de notre revue municipale. En ce début d'année, mes premiers mots iront vers

vous car il est bien une tradition à laquelle on ne déroge pas, c'est celle des vœux !

Permettez-moi donc de vous adresser, en mon nom personnel et au nom du conseil municipal des vœux sincères pour cette année 2010. Des vœux de bonne santé, de travail et de réussite pour vous, vos familles et tous ceux qui vous sont chers.

L'année 2009 a été riche en réalisations dont nous vous avons informés et qui se sont concrétisées. Je ne vais pas vous en dresser la liste, mais dans ce bulletin municipal, vous pourrez constater que nous travaillons pour améliorer l'urbanisme, les services et le cadre de vie. J'espère que la crise économique que nous traversons ainsi que le profond bouleversement de la suppression de la taxe professionnelle ne seront pas un frein à la concrétisation de nos futurs projets.

Je tiens encore et toujours à féliciter tous les responsables associatifs et à

remercier tous les bénévoles qui dirigent et animent nos associations, car sans eux la vie sociale, sportive et culturelle de notre commune serait bien terne et réduite à sa plus simple expression. Un grand merci à tous.

Qu'il me soit permis également de mettre à l'honneur nos sapeurs pompiers, soldats infatigables de l'urgence et de toutes les catastrophes humaines et naturelles qui nous accablent. Vous êtes indispensables à notre commune, nous sommes fiers de vous. Merci à tous et bravo pour votre courage, votre disponibilité et votre dévouement.

J'ai également une pensée toute particulière pour ceux qui souffrent et sont seuls, victimes de la maladie ou d'accidents de la vie et j'assume de notre solidarité les familles qui ont perdu un être cher.

Il nous reste à espérer que cette nouvelle année qui s'annonce vous apportera beaucoup de joies et de satisfactions. C'est le vœu que je forme, pour vous-même et vos familles.

Bonne année à tous,

Avec mes sentiments dévoués,

Le Maire

Michel ELTER

École Publique

Effectifs : 145 élèves

28 PS Véronique FLANDIN
21 MS Marcos VINAS
22 GS Virginie CHATARD
22 CP Martine DAOUDAL
29 CE1 / CE2 Lionel ESBELIN
et Sandrine CHARBONNIER
23 CM1 / CM2 Peggy MONNET

Directeur : Lionel ESBELIN
(décharge administrative
le vendredi)

Atsams en maternelle et
garderie municipale : Danielle
BAGNARD, Liliane GALLIEN et
Danielle PICHON.

Education musicale :
Jean-Charles APRELEFF

Anglais au cycle 3 :
Andrew FARRAR

Services : Christiane LIGOUX
et Gisèle PLANCHE

Parents d'élèves élus
au Conseil d'Ecole :
Sandrine BARBECOT,
Michel CHOMETON,
Florence MAGAND-MAZEN,
Valérie MONNET, Catherine SOZEAU,

Lise ZALDIVAR (titulaires)
Christophe BONY,
Bénédicte NIVESSE (suppléants)

Horaires de l'école :

De 8h30 à 11h30 et de 13h à 16h
les lundi, mardi, jeudi et vendredi
(accueil 8h20 et 12h50).

Téléphone élémentaire :
04 73 88 92 63

Téléphone maternelle :
04 73 88 79 56

Garderie municipale :
De 7h à 8h20 et de 16h à 19h
tous les jours d'école
(1,35 € l'heure).

Téléphone garderie :
04 73 88 79 56

Les activités de natation ont lieu
de septembre à décembre pour
les enfants de CM à la piscine de
Saint-Georges.

Les interventions de soutien du
RAZED auprès des enfants en
difficultés sont assurées par
Gérard PRADIER, une demi jour-
née par semaine.



Christine SONNIER intervient auprès des enfants du voyage à raison de 4h30 par semaine.

La municipalité a financé :

- Le nouvel équipement informatique de la salle de PS.
- Le renouvellement de l'équipement en musique.
- Le renouvellement du matériel sport et motricité.
- Différents supports d'activités pour les enfants en difficultés
- La subvention à l'association Ecole Ouverte (dont l'abonnement internet)
- La prise en charge complète des activités de natation
- La part restant à la charge des communes pour l'ensemble informatique du plan gouvernemental « Ecoles numériques rurales ».

Les inscriptions pour la prochaine année scolaire auront lieu au mois de mai (téléphoner à l'école à ce moment là). Les enfants seront admis à la rentrée de septembre à partir de l'âge de 3 ans.

MARCHÉ BIO

le **dimanche 4 juillet 2010**, à Saint-Ours-les-Roches, sur la Place face à l'ancienne poste aura lieu le deuxième marché bio.



EXPOSITION

Les **samedi 27**
et **dimanche 28 mars 2010**,
la salle polyvalente
de Saint-Ours-les-Roches
ouvrira ses portes à
la première exposition
d'oeuvres des artistes
de la commune.



Jeunesse

CLALAGE : Un projet pour l'enfance et la jeunesse

Depuis novembre 2008, une structure de loisirs pour les enfants âgés de 3 à 12 ans s'implante le mercredi et lors des vacances scolaires de Toussaint dans les locaux de la salle des fêtes de la commune.

Cette structure se développe d'année en année, pour la plus grande joie des petits et des grands.

En effet, son amplitude est importante, de 7h15 le matin à 17h le soir avec la possibilité de prendre le repas de midi sur place. Il n'y a pas d'obligation de participation à la journée, il est possible de venir soit le matin, soit l'après-midi. Le coût forfaitaire demandé à la famille est de 1,30 euros la demi-journée. Les animateurs, **Ludwig** et **Mathilde**, encadrent les enfants dans un cadre convivial et ludique en multipliant les activités manuelles et techniques avec dynamisme et efficacité.

Les efforts de la collectivité et de l'association CLALAGE se

sont concrétisés par la signature prochaine d'un Contrat Enfance Jeunesse pour les années 2009 à 2012 en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Puy-de-Dôme.

Pour étendre son offre de loisirs, les activités de la structure CLALAGE sont ouvertes toute l'année pour les enfants de la commune. Ainsi en été, pour les vacances d'hiver et de printemps, au ski, à la patinoire, à l'équitation... quelques 90 enfants participent activement aux animations.

Pour de plus amples renseignements, prendre contact avec le secrétariat du centre de loisirs au 04.73.86.91.77.



Contrat Enfance-Jeunesse

Signature du contrat Enfance-Jeunesse entre la Caisse d'Allocations Familiales du Puy-de-Dôme et la Commune de Saint-Ours-les-Roches.

Mardi 8 décembre 2009 a été signée à la Mairie de Saint-Ours-les-Roches le contrat Enfance-Jeunesse liant la commune à la CAF du Puy-de-Dôme pour les années 2009 à 2012 par **Mme MEYSSIN**, Directrice adjointe de la CAF et **M. ELTER**, Maire de Saint-Ours-Les-Roches. Cette convention porte sur l'accueil des enfants de moins de 12 ans (centre de loisirs sans hébergement) assuré par le CLALAGE les mercredis et pour les vacances de Toussaint. Cette organisation a été mise en place après la modification de la semaine scolaire (suppression des cours du mercredi matin) pour répondre au besoin des familles ne pouvant garder les enfants.

La commune a fait appel au Centre de Loisirs Amicale Laïque les Ancizes - Saint-Georges (CLALAGE) dont le savoir-faire est reconnu. Elle met à disposition la salle polyvalente de Saint-Ours, prend à sa charge les frais d'éclairage et de chauffage, et verse à l'association une participation en fonction du

nombre d'enfants accueillis. Ce nombre d'enfants est en constante augmentation depuis la mise en place de la structure ainsi que pour les vacances d'été. La CAF versera pendant les quatre années de la convention une aide totale de 14 100 Euros à la commune.

M. Pierre BOYER, Vice-Président de la CAF, insistait dans son allocution sur l'apport que représente la convention pour les familles qui en bénéficient. **Mme MEYSSIN** et **M. ELTER** se sont félicités du déroulement de l'action en remerciant le CLALAGE pour la qualité de ses interventions.



La convention a été signée en présence de Mme REINICHE et M. VASSEUR, Présidente et Directeur du CLALAGE, de Mme DUBIEN, Conseillère Technique de la CAF 63, et des élus de Saint-Ours, Mesdames LEFEVRE, LIGOUX, TIXERONT et Messieurs FORLAY et COULON.



Les Petits Gourmets

Depuis la rentrée de septembre, les Petits Gourmets prennent leurs repas dans la salle polyvalente.

Aujourd'hui, entre 85 et 90 repas sont servis par jour et les deux services ont été maintenus :

- 11H40 pour les maternelles et les CP.
- 12H10 pour les CE et les CM.

Les enfants se sont bien accommodés à ce lieu (plus proche de l'école et meilleure acoustique).

Après passage de la DSV (Direction des Services Vétérinaires) en juillet 2009, des travaux ont été effectués par les employés communaux pour mettre aux normes d'hygiène et de sécurité la petite salle, afin d'y installer la cuisine, la partie « plonge » étant dans la buvette.

En plus, des analyses effectuées

PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

A partir de 2010, une facturation mensuelle avec prélèvement automatique (sur 10 mois) pourra être effectuée pour les forfaits 4 jours.

par Sodexo sur les aliments, la municipalité s'est entourée des services d'un laboratoire pour analyser l'hygiène des surfaces (tables de restauration, matériel de cuisine,...) et a acquis du matériel d'analyse bactériologique.

PRIX DES REPAS :

Forfait 4 jours : 45 €
(50 % de réduction pour le 3^{ème} enfant)

Forfait 2 jours : 22,50 €

Repas occasionnel : 3,40 €



ATELIER LECTURE

L'atelier lecture a repris pour les CE et les CM. Nous remercions vivement Mme Dany MARTIN pour le temps qu'elle consacre bénévolement à lire des livres aux enfants qui le souhaitent.

Le personnel :

*Athéna HABE, Nathalie JAMET
(en remplacement d'Evelyne BARBECOT,
actuellement en congé parental),
Valérie MONNET.*



Le personnel des Petits Gourmets est passé de 4 à 3 salariées, devant l'obligation légale de licencier une personne qui n'occupait plus son poste depuis plus de 3 ans. Cela a conduit l'Association au tribunal des Prud'hommes malgré le respect humain et législatif porté à cette procédure. Sur le fond, l'Association a gagné mais a dû néanmoins verser le préavis de licenciement (2916,20 €). Bien que n'étant pas satisfaite des motivations du jugement, l'association a préféré ne pas faire appel pour éviter des frais de justice qui auraient été supérieurs à la somme à verser.

L'utilisation de la salle polyvalente en dehors du temps de restauration scolaire pour diverses manifestations engendre un surcroît de travail pour l'installation, le nettoyage et la désinfection du mobilier et des locaux. Pour des raisons d'hygiène, la cuisine n'est pas mise à la disposition des associations.

Nous tenons à remercier les associations, qui jusqu'à maintenant ont laissé la salle dans un état de propreté impeccable après leurs manifestations (repas dansants, bals,...).

Parents, n'hésitez pas à contacter les membres du Conseil d'Administration pour toute remarque ou tout problème :

Parents d'élèves :

**Martine AUBERT,
Marie-Claire BARBECOT,
Solène BARTHELEMY,
Céline BOURDAROT,
Virginie POURTIER.**

Conseillers municipaux :

**Manuel CHAPRENET,
Marie-Noëlle LEFEVRE,
Benjamin MESONERO,
Béatrice TIXERONT.**

La mairie

Bibliothèque Municipale

La bibliothèque est ouverte le jeudi de 15H à 18H. Vous pouvez appeler Christiane MONNET au 04.73.88.78.07 si vous souhaitez la rencontrer en dehors de cet horaire.

La fréquentation est en légère augmentation. La bibliothèque a bénéficié de dons de livres de la part d'habitants de la commune et de la municipalité de Courmon d'Auvergne qui rénovait sa propre bibliothèque. Que tous ces généreux donateurs soient ici remerciés.

Par l'intermédiaire de la bibliothèque municipale, les enfants de l'école âgés de plus de 6 ans ont pu assister à un spectacle par **La Compagnie d'ADARA**, financé par la BDP et une participation communale.

Pour que tous les enfants de l'école bénéficient d'un spectacle, deux séances, une pour la petite section et une pour la moyenne section (enfants de moins de 6 ans) ont été programmées. Ce spectacle **A mots passants** a bénéficié d'un financement du Conseil Général par l'intermédiaire de

M. Lionel MULLER, de l'APE et de la municipalité.

APE

Présidente : Isabelle GOMES

Vice Président :
GOURGUECHON Yves

Trésorière : NAHIRNYJ Nathalie

Trésorière adjointe :
BARBECOT Sandrine

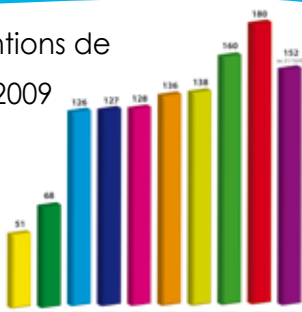
Secrétaire : ZALDIVAR Lise

Sécrétaire adjointe :
GABY Laetitia



Les Sapeurs Pompiers

Interventions de
2000 à 2009



Le personnel :

L'effectif du C.I.S. de Saint-Ours est de 32 personnes

1 arrivée mutation :
ZARIQUEGUI Christophe

3 nouveaux anciens JSP
incorporés en 2009 :

CHEFDEVILLE Floriane,
POURTIER Yoan,
ROSSIGNOL Etienne

1 demande de mise
en disponibilité : **BRES Christophe**

1 démission : **AVERTY Didier**

Le centre de Saint-Ours remercie
les **Ets Echalié** et la commune
pour la disponibilité accordée à
leurs personnels sapeurs pompiers.

amicale :

L'amicale des sapeurs pompiers
de Saint-Ours remercie l'ensemble
de la population pour l'accueil
lors des passages des calendriers.

composition du bureau :

Président :

Vincent MALLEPERTUS

Vice-Présidents :

Dominique REYMOND,
Jean-Claude DASILVA

Trésoriers : **André CERCY,**

Didier EGOUX,

Jean-Pierre GARDARIN

Secrétaires :

Fernando NOVAIS, Michel OUVRY
José DOCOUTO.





La Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)

Cette journée concerne près de 800 000 jeunes français et françaises âgés d'environ 17 ans.

La loi du 21 mars 1905 avait créé le service militaire universel obligatoire et égal pour tous dont la durée variait selon la démographie ou les nécessités conjoncturelles telles que les conflits mondiaux.

La loi du 28 octobre 1997 a étendu le caractère universel de ce service aux jeunes filles, maintenu le recensement, créé **un appel à la préparation à la défense** et suspendu l'appel sous les drapeaux. Il a donc été instauré un parcours de citoyenneté universel qui comprend trois obligations pour tous les jeunes :

- l'enseignement des principes et de l'organisation de la Défense Nationale et Européenne qui est dispensé dans le cadre des programmes d'Education Civique et d'Histoire Géographie.
- Le recensement, depuis janvier 1999 est obligatoire et doit être effectué dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire. Il est la condition indispensable

à l'inscription sur les listes électorales. Une attestation de recensement est délivrée par la mairie.

La Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) constitue donc la troisième étape du parcours de citoyenneté et a, comme le recensement, un caractère obligatoire et universel.

Les établissements de la Direction du Service National convoquent les jeunes au vu des listes du recensement des mairies. Cette journée concerne près de 800 000 jeunes français âgés d'environ 17 ans et se déroule tout au long de l'année scolaire.

Les objectifs sont de sensibiliser à la citoyenneté et au devoir de mémoire, d'informer sur les enjeux de la Défense, de présenter les métiers civils et militaires, et d'orienter les jeunes en difficulté vers les missions d'insertion.



Pour les jeunes détectés en difficulté de lecture et en situation d'illettrisme, il est proposé une démarche d'orientation vers des organismes spécialisés, soit du ministère de l'Education Nationale, soit du ministère de l'emploi. Chaque

année, 60 000 jeunes sont identifiés sans diplôme ni qualification.

En fin de journée, un certificat de participation est remis.

Il est obligatoire pour s'inscrire à tout examen ou concours y compris le permis de conduire.

COMITE DE JUMELAGE SIVOM DE PONTGIBAUD



Le Comité de Jumelage du SIVOM de Pontgibaud continue ses activités et maintien ses bonnes relations avec la Pologne.

En 2009 nos jeunes ont effectué un périple européen avec un passage à Czarna Dabrowka où, comme d'habitude, ils ont reçu un accueil très chaleureux.

Un montage-vidéo retraçant ce voyage a été présenté à l'Espace Henri Vidal de Pontgibaud. Dans un esprit de

convivialité un buffet froid a été offert lors de cette soirée.

En 2010, le jumelage fêtera ses 10 ans. Pour cette importante occasion il est prévu un échange bi-latéral. Le thème retenu est : *du terroir à l'assiette* (confrontons productions, mode de vie, consommation et impacts sur notre santé).

Nous recevrons une délégation polonaise en juin et nous irons en Pologne en juillet.

Les personnes intéressées par nos activités peuvent nous rejoindre. L'Assemblée Générale du Comité aura lieu le vendredi 12 février 2010 à Bromont-Lamothe.

La mairie

Deux artisans de la commune à l'honneur



Alain MONTPIED, charron à La Courteix, a été récompensé pour la qualité de son travail en obtenant le label « **Entreprise du Patrimoine Vivant** » attribué par le Secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises, du Tourisme, des Services et de la Consommation. Ce label est attribué pour cinq ans à des entreprises qui possèdent un savoir faire technique, technologique ou industriel de pointe qui en fait des fournisseurs recherchés dans des domaines très variés. La moitié de ces entreprises expédient déjà un quart de leur production vers l'étranger.

La CRAM Auvergne a par ailleurs remis le trophée IRIS à l'entreprise de charpente, couverture et zinguerie **TIXIER** (également située à La Courteix) pour ses initiatives dans le domaine de la prévention des risques professionnels.



**Toutes nos félicitations
aux récipiendaires qui font
honneur à la commune.**



Bienvenue

Monsieur **François DESMOT** travaille aux ateliers municipaux depuis décembre 2008.



Madame **Laurence BELLOEUF**, en disponibilité de la Mairie de **TOURNON (26)** travaille au secrétariat-accueil de la Mairie depuis Juillet 2009.

Bienvenue à tous deux !



COMPOSITION DE LA COMMISSION AGRICULTURE, FORÊT ET VIE RURALE

Mesdames

Annie **BARBECOT**, Hélène **BERTRAND**, Sylvie **BRONGNIARD**, Christine **LADENT**, Marie-Noëlle **LEFEVRE**, Béatrice **TIXERONT**.

Messieurs

Guy **BARBECOT**, Franck

BARGHOUX, Guy **CERCY**, Claude **COUPERIER**, Yvan **GOUTTEQUILLET**, Loïc **LACROIX**, Jean-Marc **MERLE**, Alain **MONTPIED**, Vincent **NONY**, Clément **RODA**, Philippe **VANOOSTHUYSE**.

Plantation de haies à Saint-Ours-les-Roches

Les travaux connexes qui ont suivi l'aménagement foncier réalisé sur la commune ont laissé un goût amer par rapport au nombre important de haies tombées sous l'assaut des engins. De nombreuses haies auraient pu être préservées si la bourse d'échange d'arbres préconisée par les organismes compétents avait été mise en place. Mais était-ce la volonté première des personnes dirigeant cet aménagement ? Volonté de protéger les troupeaux, le bâti, la faune sauvage, l'espace agricole et de favoriser l'intégration de l'urbanisme.



Les 10 kilomètres de haies prévus pour cet aménagement n'étant pas suffisants par rapport à la demande, le Conseil Municipal a

décidé de lancer un projet, pour promouvoir l'intégration du bâti avec des haies essentiellement constituées d'essences locales variées en démontrant à titre d'exemple que l'on peut éviter les haies mono spécifiques, et protéger le bocage.



Des représentants du Conseil Général assistent à la plantation.

A ce projet ont été associés, les agriculteurs, la société de chasse, le Conseil Général, la Fédération des Chasseurs du Puy de Dôme, l'Association Haies du Puy-de-Dôme et **Sylvie Monier** de la Mission Haie qui a élaboré et finalisé ce projet avec les élus de la commune.

Comme en 2009, les finances communales seront l'objet d'une lettre d'information spécifique.



Pourquoi planter des Haies ? Pour les différents rôles qu'elles ont sur l'environnement. Que ce soient les haies brise-vent, les haies pour lutter contre l'érosion des sols, les haies source de bois, les haies protectrices des bâtiments, les haies refuge de la faune sauvage. Toutes ces haies sont primordiales pour l'environnement. A cet effet nous nous devons de les respecter, de les faire respecter et surtout d'en prendre soin. Le 24 Novembre, journée de l'arbre, les enfants de l'école scolarisés en grande section maternelle, Classe de **Mme CHATARD** et **Mme CHARBONNIER** ont vaillamment aidé le Président du Conseil Général venu pour le lancement



M. GOUTTEBEL, Président du conseil Général met la main à la pâte devant les enfants de l'école.

du projet haies 2009 qui verra la plantation de 2.6 kilomètres de Haies. Ce projet a bénéficié d'une subvention du Conseil Général du Puy-de-Dôme à hauteur de 60 % et de l'aide de la Fédération des Chasseurs du Puy de Dôme.

La municipalité les remercie vivement, elle remercie également **Mr Loïc LACROIX** jeune agriculteur de la commune, les habitants de St - Ours, les différents propriétaires et l'association de chasse de St - Ours qui ont participé à ce projet.



Pour tout renseignement sur les haies, des brochures sont disponibles en Mairie

Projet d'aménagement ou de construction

Vous avez un projet d'aménagement ou de construction à Saint-Ours-les-Roches ?

Les règles applicables :

La commune de Saint-Ours-les-Roches est couverte par un Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.). L'ensemble du territoire est donc réparti en différentes zones qui autorisent ou non les aménagements ou constructions.

Nous distinguons deux types de zones :

- **Les zones urbanisables ou à urbaniser sous conditions :** Elles sont définies par les lettres U et Na sur les différentes pièces du P.O.S.
- **Les zones naturelles :** Elles correspondent aux zones réservées à l'agriculture ainsi qu'à tous les secteurs bénéficiant d'une protection environnementale.

Les principales formalités :

- **Pas de formalités :** Construction de petites dimensions : ouvrage de moins de 2 m², piscine de moins de 10 m², mur de clôture.

Le règlement du P.O.S. reste bien évidemment applicable.

- **Déclaration préalable :** ravalement de façade, modification de façade sans changement de destination du bâtiment, piscine de moins de 100 m², réparation de toiture, construction d'ouvrage de moins de 20 m².
- **Permis de construire :** construction ou extension de plus de 20 m², modification d'un bâtiment avec changement de destination (ex : aménagement d'une grange en habitation).

Les principales taxes et participations exigibles :

- **Participations :** Raccordement à l'égout (305 €), cession gratuite de terrain (10 % maximum de la superficie du terrain). Le cas échéant, votre arrêté de permis de construire ou de déclaration préalable vous rappelle quelles sont les participations exigées.



EN BREF...

- Avant d'engager quelques travaux que ce soit, vous devez vous assurer auprès de la mairie que ceux-ci sont réalisables sur le terrain concerné.
- D'autre part, une demande d'autorisation est certainement nécessaire. Toute réalisation de travaux sans demande d'autorisation pourra être constatée entre autres par des officiers de police judiciaire (art. L 480-1 du Code de l'Urbanisme).
- Enfin, vous devez savoir que bon nombre de travaux engendrent des frais annexes (taxes et participations).

- **Les taxes d'urbanisme** : Elles sont au nombre de trois et se calculent à partir de la surface hors oeuvre nette (SHON) de votre projet. La TDENS (taxe départementale espaces naturels sensibles) et la TDCAUE (taxe départementale pour le CAUE) sont

perçues par le Conseil Général. La première permet le financement d'achat de terrains et la réalisation d'aménagements. La seconde est utilisée pour financer les actions du Conseil en Aménagement, Urbanisme et Environnement, structure que vous pouvez consulter pour des conseils lors de l'élaboration de votre projet. Enfin, la TLE (Taxe Locale d'Urbanisme) est perçue par la Commune pour la réalisation d'équipements publics. Vous trouverez toutes les indications nécessaires au calcul de ces différentes taxes sur le site de la DDEA du Puy-de-Dôme :

www.puy-de-dome.equipement.gouv.fr

- **Les frais de branchements aux différents réseaux (eau, assainissement, électricité, gaz, téléphone)** : vous devez vous renseigner auprès des différents concessionnaires afin de connaître les formalités à accomplir ainsi que le montant des frais.

La mairie

Chemins, à qui l'entretien ?

Article D 161-23 du code rural :

Les Plantations privées existant dans l'emprise du chemin peuvent être conservées lorsqu'elles ne troublent pas la sûreté ou la commodité du passage ; elles ne peuvent en aucun cas être renouvelées. Lorsque la viabilité du chemin rend nécessaire leur destruction, les propriétaires sont mis en demeure, par arrêté du Maire, d'avoir à les enlever dans un délai déterminé. Si les plantations ont plus de trente ans d'âge, le droit des propriétaires se résout en une indemnité qui est réglée à l'amiable ou, à défaut, comme en matière d'expropriation.

Article D 161-24 du code rural :

Les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux. Dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, à leurs frais, après une mise en demeure restée sans résultat.





Définition du chemin d'exploitation :

Article L.162-1 du code rural :

Les chemins et sentiers d'exploitation sont ceux qui servent exclusivement à la communication entre divers fonds, ou à leur exploitation. Ils sont, en l'absence de titre, présumés appartenir aux propriétaires riverains, chacun en droit soi, mais l'usage en est commun à tous les intéressés. L'usage de ces chemins peut être interdit au public.

L'entretien du chemin d'exploitation est à la charge des propriétaires riverains.

Définition du chemin rural :

Article L.161-1 du code rural :

Les chemins ruraux sont les chemins appartenant aux communes affectés à l'usage du public, qui n'ont pas été classés comme voies communales. Ils font partie du domaine privé de la commune.

L'entretien du chemin rural :

La commune n'a pas l'obligation d'entretenir ses chemins

ruraux, à moins que dans le passé elle ait assuré cet entretien régulièrement. En effet, la commune pourrait être responsable en cas d'accident dû à un défaut d'entretien normal du chemin dès lors qu'elle a effectué des travaux destinés à assurer ou à améliorer la viabilité du chemin. Dans ces travaux ne sont pas compris les travaux d'égouttage car comme l'indique l'article du code rural mentionné précédemment ces travaux sont à la charge des propriétaires ou exploitants.

Les dépenses d'ouverture, de redressement, d'élargissement, de construction et d'entretien des chemins ruraux ne sont pas des dépenses obligatoires, au titre des dispositions de l'**article L.2331.2** du code général des collectivités territoriales.

En ce qui concerne le financement des travaux, l'**article L 161-7** prévoit qu'une taxe spéciale peut être instaurée et répartie en fonction de l'intérêt de chaque propriété par rapport aux travaux réalisés.

La mairie Chemins, a qui l'entretien ? (suite)

Par ailleurs, le maire en application de l'**article L161-5** du code rural, est chargé de la police et de la conservation des chemins ruraux. Le maire peut prendre des restrictions ou interdictions de circulation afin d'assurer l'ordre, la tranquillité, la sécurité, la salubrité, ou soit pour garantir la conservation des chemins ruraux, soit pour la protection de l'environnement dans certaines zones pour protéger des espaces naturels, des paysages ou des sites (**CGCT, art. L2213-4**).



Définition de la voie communale :

Les voies communales font partie du domaine public routier de la commune (**art L 141-1** du code de la voirie routière)

La commune a une obligation d'entretien des voies communales.

DES PROBLÈMES D'EAU, DÉJÀ AU XIX^e SIÈCLE !

« En 1856, à Saint-Ours (Puy-de-Dôme), 2336 personnes tiraient toute leur eau de quinze puits, davantage alimentés par les eaux de cuisine et de purin que par celles des terres avoisinantes, lesquelles, d'ailleurs, étaient couvertes de mares stagnantes emplies de matières végétales putréfiées. »

Les habitants de l'époque, plus nombreux donc qu'aujourd'hui, vivaient dans des conditions bien difficiles :

« Ces pièces, mal chauffées et empuanties étaient à peine meublées. Sombres, humides, enfumées, moites, sans air (excepté les courants d'air !), n'ayant comme plancher qu'un sol de terre battue, elles étaient, déclarait un rapport sur la paroisse assez importante de Saint-Ours, emplies de chiffons poussiéreux et d'objets, dégageant une odeur nauséabonde. »

Textes extraits de La fin des terroirs : la modernisation de la France rurale. Eugen WEBER, 1870-1914.

© FAYARD 1992.



Une voirie accessible

une personne sur trois est concernée en raison de son âge, de sa maladie ou de son handicap par des difficultés dans ses déplacements

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et ses décrets d'application prévoient l'élaboration par toutes les communes d'un plan de mise en accessibilité de la voirie avant fin 2009. L'objectif est de fixer les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées ou à mobilité réduite les circulations piétonnes et les aires de stationnements d'automobiles.

La Communauté de Communes Volvic-Sources et Volcans a mis en place une commission intercommunale d'accessibilité qui a aidé à la réalisation du diagnostic et du plan de mise en accessibilité sur la commune de Saint-Ours. Cette commission était composée d'élus, d'usagers et de représentants des personnes handicapées.

Le diagnostic réalisé a permis d'établir un programme de mise en accessibilité dans lequel sont définies des propositions d'aménagements comme le re-profilage des trottoirs, la mise en place de bandes d'éveil de vigilance près des traversées de chaussées, et la création de stationnements réservés avec la signalisation horizontale et verticale réglementaire.

une personne sur trois est concernée en raison de son âge, de sa maladie ou de son handicap par des difficultés dans ses déplacements et pour cette raison :

il est rappelé que le stationnement des véhicules sur les trottoirs gêne et rend dangereuse la circulation des handicapés, des enfants, des personnes âgées, des femmes enceintes et des personnes poussant un landau ou une poussette.

Des projets de travaux dans votre habitation ?

Profitez vite des aides de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat !

La Communauté de Communes **Volvic Sources et Volcans** a lancé en novembre 2007, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur son territoire pour une durée de 3 ans.

Cette opération a pour objectif d'aider les particuliers à réhabiliter leur habitat ou à améliorer le confort de leur logement. A cet effet des aides financières peuvent être octroyées par l'Etat, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, le Conseil Général et la communauté de communes. Ceci résulte d'une convention signée entre ces différents partenaires.

Il ne reste plus qu'une année pour en bénéficier, les dernières demandes de subvention devant être réalisées avant octobre 2010.

- Vous êtes propriétaire d'un logement vacant et vous souhaitez



le réhabiliter en logement locatif,

- Vous êtes propriétaire bailleur et vous souhaitez rénover vos logements,
- Vous accédez à la propriété en réhabilitant un logement existant,
- Vous voulez adapter votre logement à votre handicap ou à votre vieillissement,
- Vous souhaitez améliorer votre logement (isolation, fenêtre, assainissement, électricité, toiture, sanitaires, chauffage)
- Vous souhaitez ravalier votre façade...

Que vous soyez propriétaire bailleur ou occupant n'hésitez pas à nous contacter pour trouver une solution au financement de vos travaux et recevoir des conseils gratuits et personnalisés.

Une campagne façade-toiture :

Afin de promouvoir la qualité architecturale et contribuer à l'identité

PACT Puy de Dôme

Maison de l'Habitat et du Cadre de Vie
129, Avenue de la République
63028 Clermont-Ferrand Cedex 2

Tel : 04 73 42 30 80

pact-arim63@wanadoo.fr



du territoire, une action spécifique sur les façades et toitures a été mise en place pour tous bâtiments de plus de 50 ans à usage actuel ou futur d'habitation.

Cette aide est accordée sous réserve du respect des préconisations architecturales de la Commission facades-toitures et sans condition de ressources.

L'aide est de 2 000 € maximum par bâtiment.

Attention : les travaux ne doivent pas être commencés avant que le propriétaire ait obtenu les accords écrits des subventions sollicitées.

La Communauté de Communes met à votre disposition, une équipe d'animation :

Vous pouvez également solliciter un rendez-vous et une visite à votre domicile.

Pour les projets locatifs : études de faisabilité, gratuites et sans engagement, vous pourrez ainsi prendre une décision (estimation du montant des travaux, estimation du montant des subventions, évaluation du montant des loyers).

LES PROJETS DE VSV EN COURS

Études :

- Résidence d'artistes à Sayat.
- Protection des sources
- Opportunité d'équipements sportifs intercommunaux (piscine couverte...)
- Commerces sur le territoire intercommunal
- Faisabilité de la zone artisanale de Pulvérières et du Parc d'activités de Châtel-Guyon

Travaux :

- Commerces de proximité : Argnat, Pagnat, Volvic.
- Centre d'hébergement Clair Matin à Saint-Ours
- Valorisation du petit patrimoine
- Aménagement de nouveaux bureaux administratifs
- Charte forestière
- Conception signalétique

Participations financières :

- 300 000 € à la SEM Châtel-développement (thermalisme)
- 187 500 € de fonds de concours pour la maison des associations de Chanat-la-Mouteyre.



La mairie

le SICTOM Pontaumur-Pontgibaud

2009-2010: le SICTOM Pontaumur-Pontgibaud change de cap pour offrir un meilleur service de traitement et de valorisation des déchets, respectueux de l'environnement, en toute équité pour les 19 000 habitants du syndicat

- Reprise en gestion directe des déchèteries et du Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux du Miliazeix de Miremont. L'objectif est de rechercher l'efficacité dans la gestion du service public : optimisation des coûts et gestion plus performante, au bénéfice des usagers.
 - Mise en place d'un mode de financement propre au SICTOM pour que, conformément à la loi, les usagers d'un même service paient un prix identique. La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) a été choisie par le Comité Syndical lors du comité syndical du 18 juin 2009.
 - La gestion des 4 déchèteries du territoire.
 - La collecte et le traitement des matériaux recyclables.
 - La gestion du Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux du Miliazeix de Miremont.
 - L'adhésion au VALTOM pour le traitement des déchets verts et les projets de traitement.
 - La communication et les frais administratifs.
- Elle est payée par les seuls bénéficiaires du service public d'élimination des déchets et est calculée en fonction du service rendu.

Ce que finance la redevance

- La collecte des déchets ménagers de 19 000 habitants, établissements publics et entreprises.
- Elle est déterminée par des critères votés lors de l'Assemblée générale du 18 décembre 2009 et sera constituée d'une part fixe et d'une part variable.



Autres projets menés :

- Réhabilitation et aménagement du Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux de Miremont,
- Mise en place de la filière de récupération des déchets d'équipements électriques et électroniques sur les 4 déchèteries.

Remerciements et encouragements aux habitants de St-Ours qui, malgré la forte augmentation de la redevance 2009, ont continué à trier leurs déchets.

Une réunion d'information sera organisée dans le courant de l'année pour mieux comprendre l'importance du tri et nous orienter vers une diminution de production de déchets.



*Malheureusement, tous les habitants de St-Ours ne font pas preuve de civisme !
Les containers sont destinés uniquement à la collecte des ordures ménagères !*

Déchèterie Chanteresse :

tél. 04.73.88.79.94

Fermée jours fériés

Nouveaux horaires d'ouverture de la déchèterie de Saint-Ours :

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
9h-12h	Fermée	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	Fermée
14h-18h		14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h	

La mairie le SICTOM Pontaumur-Pontgibaud

Je dépose dans les bacs jaunes ou points propres

Bacs à emballages

Bouteilles et flacons en plastique (bouteilles d'huile, de ketchup : **nouveau**), boîtes et barquettes en métal, aérosols, briques alimentaires, journaux, magazines, cartonnettes



Conteneur plastique métal

Bouteilles et flacons en plastique (bouteilles d'huile, de ketchup), boîtes et barquettes en métal, aérosols, briques alimentaires.



Conteneur papier carton

Journaux, magazines, publicités, catalogues, papiers d'écriture (non déchirés), cartonnettes.



Conteneur verre

Bouteilles, pots, bocaux en verre.



Je dépose dans la poubelle pour déchets non recyclables (bacs gris)



Déchets de pic-nic : Barquettes, emballages en plastique, sachets alimentaires, papier aluminium etc...



Pots de produits laitiers, yaourt etc...



Suremballages, sacs, films, blister en plastique



Barquettes en polystyrène



Carton et papiers sales



Barquettes contenant des restes



Ampoules et néons



Vaisselle, faïence, porcelaine, casseroles en émail ou inox



Pots de fleurs

Déchets de soins piquants, coupants,
SE RENDRE EN PHARMACIE



à chaque déchet sa poubelle

H	Huile de vidange	P	Petit équipement électrique (prise, adaptateur, chargeur)
R	Instrument de musique	P	Pile électrique
J	Jouet (hors électrique ou électronique)	P	Plante
J	Jouet électrique, électronique	P	Poêle, casserole
J	Journal, magazine, revue, prospectus	P	Polystyrène
L	Lampe, luminaire	P	Porcelaine, faïence, poterie
L	Lingette (bébé, entretien)	P	Pot en verre (confiture, yaourt)
L	Litière pour animaux	P	Pot de fleur
L	Livre, annuaire, catalogue	P	Pot de yaourt, pot de crème
M	Matériaux de construction, gravats, Plâtre, Placoplatre	P	Produits phytosanitaires (Herbicide, insecticide)
M	Matériel informatique	P	Radiographie
Pharmacie	Médicaments	R	Reste de repas
M	Meuble (table, armoire)	S	Sac en papier kraft
M	Moquette, linoléum, tapis	S	Sac plastique
M	Mousse à raser (bombe)	S	Sachet de boulangerie en papier, sac sandwich
O	Outil électrique ou électronique	S	Sachet de thé
O	Outil manuel de bricolage et de jardinage	S	Sanitaire (Evier, Baignoire)
P	Papier alimentaire	S	Seringue
P	Papier aluminium	S	Serviette en papier
P	Papier cadeau	T	Table à repasser
P	Papier d'écriture	T	Téléphone fixe et mobile
P	Papier essuie tout	T	Textile, vêtement, linge de maison, linge de lit
P	Papier et carton souillé	T	Thermomètre à mercure
P	Papier peint	V	Vaisselle (hors carton et plastique)
P	Papier spéciaux (carbone, thermique, photo, calque)	V	Vaisselle jetable
P	Peinture	V	Vélo
P	Petit électroménager	V	Verrerie de table
		V	Vitre, miroir

LEGENDES

Colonne Jaune	H Colonne à Huile	C Composteur de jardin
Colonne Bleue	D Déchèterie	F Filière spécifique : Resour
Colonne à Verre	O Ordures Ménagères	M Magasin, Associations, etc...

Le saviez-vous ? APRÈS LE TRI

Ils sont

Usines de Recyclage

Ils deviendront



Valorplast



Papeterie Giroux et Riviépac



Arcelor et Affimet



BSN Glaspack



ADEME



Agence de l'Environnement et de la Pénalité de l'Energie

SICTOM



PORTIGNON / MONTAUDOU



CONSEIL GÉNÉRAL DU PUY-DE-DÔME

Travaux 2009

Acquisitions :

Maison Cohade, tracteur, étrave, vitrines pour l'affichage associatif, équipement numérique de l'école, terrain AUBIGNAT pour la création d'une aire de jeux.

Travaux bâtiments :

Réfection de la toiture de la grange GAUMET, clôture de l'atelier municipal, rideaux pour l'école, construction d'une cantine scolaire et de salles.

Aménagements du bourg effectués en 2009 :

Enrobé de l'allée du Stade, trottoirs du chemin de Fougères et du chemin des Etangs.

Eau et assainissement

Etudes pour l'aménagement en eau potable de Villelongue et de La Gravière et du réseau général de la commune ; travaux d'assainissement de La Courteix, étude pour l'assainissement des Roches et des Maisons Rouges.

Divers

Installation de deux abribus au Vauriat, travaux pour mise en sécurité du village de Peschadoires, aménagement du village de Beauloup, aire de jeux, réfection du cours de tennis.



Restauration d'une partie des archives et du cadastre 1825.





État civil 2009

(arrêté au 10/12/2009)

Mariages

Magalie ALVES et
Cyrille FERNANDEZ le 11/07/2009

Célia GRANGE et
Yohann LATALLERIE le 29/08/2009

Naissances

LOURADOUR-BARGHOUX Arnaud
le 19/12/2008

THENIER Grégory le 04/01/2009

GARDEL Tyméo le 07/01/2009

PERGET Nathan le 20/01/2009

GOUAY Alex le 11/03/2009

GUILLON Lucas le 15/03/2009

DE BARROS JALICON Célian
le 18/03/2009

VEDRINE BRONGNIART Paul
le 08/04/2009

TRAMONT Lucien le 14/04/2009

SAUREL Eloïse le 10/06/2009

GAUME Mélissa le 14/06/2009

TURPIN Jade le 22/07/2009

VERDIER-BOURDASSOL Nans
le 25/07/2009

MATHIEU Nina le 05/08/2009

POURTIER Antonia le 24/08/2009

CHOMETON Alicia le 25/08/2009

BARBECOT Jade le 25/08/2009

TARAVANT Grégory le 27/10/2009

CONZADE Mina le 31/10/2009

Décès

Pierrette DIOGON ép. BARBECOT
le 26/12/08

Roger HERAUD le 29/12/08

Jeanne FAURE veuve ROCHE
le 01/01/09

Marie-Anne BARRIER
veuve BARDEY le 04/01/09

Jean MABRUT le 01/02/09

Simone BARLOT
veuve COUPERIER le 09/04/09

Gilbert PEPIN le 22/04/09

Antoinette LAPLACE
veuve LE BOUL le 23/04/09

Daniel DESPLANCHES le 13/05/09

Claire BARSE le 13/05/09

Gabriel BESSIERES le 14/06/09

Jeanne AMEIL ép. BIGOURIE
le 15/07/09

Roger GUYARD le 07/09/09

Marthe RUBIN veuve
LONCHAMBON le 11/09/09

Gladie LAROCHE veuve VERNET
le 21/09/09

Maria JARZAGUET veuve DUFFAL
le 23/10/09

Christian DROUILLARD le 14/11/09

Guy BOISSIN le 13/11/09

Alice GUIGNARD ép. TRANCHANT
le 19/11/09

Antoinette BARBECOT veuve
SUDRE le 23/11/09

Albert ROUET le 06/12/09

Juliette GRIMAUD veuve

PAILHOUX le 07/12/09

Andrée CHAMBONNET veuve
BESSERVE le 07/12/09

Associations

Saint-Ours Danses Plaisir

Les cours de danse proposés par l'association Saint-Ours Danses Plaisir (103 adhérents) et Agathe Astier, touchent toutes les générations de 7 à 78 ans, chaque mercredi à la salle polyvalente.

Le bureau :

Présidente : **Brigitte VEDRINE**
Vice-président : **Christian NONY**
Secrétaire : **Sylvie BRECHARD**
Secrétaire-adjointe :
Brigitte MERLE
Trésorier : **Stéphane VIALAT**
Trésorière adjointe :
Rose ELOSEGUI
Vérificateur aux comptes :
Jeanine SAHUT

Pour les jeunes, Vidéo Clip Dancing (V.C.D.) :

enfants 7 à 12 ans de 17h à 18h
ados/adultes de 18h à 19h

Pour les couples, danses de salon :

Cours débutant de 19h à 20h15
Cours moyen de 20h à 21 h 15
Cours avancé de 20h45 à 22 h

Avec danses en lignes (country, irlandais ...) pendant les quarts d'heure communs.



La fête de la musique 2009 a connu un vif succès. L'association tient à remercier la municipalité pour la gratuité de la salle polyvalente, le joyeux cochonnet pour le prêt du barnum et sa participation ainsi que Gibal'Danse pour leur prestation.

Nos manifestations :

19 juin 2010 : fête de la musique

Pour tout renseignement :

Brigitte Védrine 04 73 88 77 92
ou 06 21 65 98 46



A. S. Saint-Ours

La saison 2008-2009 est achevée :

L'équipe 1 qui rate la montée en élite d'un cheveu repart pleine de bonnes intentions avec la venue de nouveaux joueurs.

L'équipe 2, malgré un départ très laborieux a réussi son maintien pour cette nouvelle saison qui je l'espère sera mieux.

La grande satisfaction vient, sous l'impulsion de l'ancien président, de la création de notre école de foot. Nos jeunes stars qui étaient au nombre de 10 licenciés ont motivé plus de 20 nouvelles recrues.

Notre club compte 32 jeunes licenciés dont 5 jeunes filles et 36 licenciés seniors.

Je souhaite que l'année 2009-2010 soit synonyme de réussite pour toutes nos équipes qui doivent évoluer dans un bon esprit sportif en exemple pour nos jeunes.

Je remercie Monsieur le Maire et toute son équipe ainsi que les employés municipaux pour leur dévouement ainsi que pour la mise à disposition et l'entretien des installations sportives qui nous permettent de nous exprimer sereinement.

Un très grand merci à tous nos sponsors, qui ont un énorme impact sur

le bien-être de notre club, à tous les bénévoles et supporters, et aux éducateurs de nos jeunes.

Le Président,
Roland Gaillard

CLUB DES PUYs

L'assemblée générale du club a eu lieu le 27 novembre 2009.

Résumé des activités de l'année 2009 :

- Dimanche 24 mai : repas à l'hôtel de la Poste à Pontgibaud.
- Jeudi 12 juin : voyage au Mont Pilat et safari de Peaugres.
- Vendredi 10 décembre : réunion du club avec dégustation de la bûche de Noël.

Après le bilan du club présenté par le Président, **Mme Hervé** a présenté le bilan financier qui s'avère positif.

Prévisions pour l'année 2010 :

- 7 janvier : galette des rois.

Les dates du repas du club et du voyage ne peuvent être fixées pour le moment.



Associations

Club Gym – Loisirs

***Pour son quart de siècle d'existence,
la Gym-d'entretien à Saint Ours se porte bien,
44 membres : c'est le nouveau record !***

Tout au long de ces 25 années, ce sont près de 200 adeptes de la remise en forme, en grande majorité des femmes de tous âges, qui ont piétiné les sols des différentes salles mises à notre disposition.

Rappel des Évènements de la saison 2008/2009 :

- **mi-janvier 2009** : Pot du nouvel an avec les familles.
- **28 mars 2009** : Repas de l'amitié au restaurant le Pull'vert (41 participants).
- **7 juin 2009** : La « Vulcan'Rando » (11^{ème} Rando-pain) avec 3 circuits

balisés de 7, 14 et 21 Km et un circuit sans balisage de 12 Km. 261 randonneurs ont participé à cette onzième. Pour cette journée, nos boulangers ont cuit 200 boules de pain et beaucoup de tartes aux pommes. La pâte des boules était fournie par la boulangerie de Saint-Ours.

L'intendance a été à la hauteur et le four à pain, cheville ouvrière de la randonnée, où tout s'articule, a fonctionné sans faille grâce à une équipe très soudée. Merci à tous les membres et bénévoles de notre Club qui ont œuvré pour la réussite de cette journée.

- **13 et 14 juin 2009** : Week-end à Versailles. Cinquante trois participants (car complet) avec visite de La France en Miniature et du château de Versailles et de ses jardins.
- **26 juin 2009** : Buffet avec les familles qui clôture une excellente saison.





Saison 2009/2010 :

La nouvelle saison 2009/2010 a débuté le jeudi 17 septembre 2009 à la Salle Saint Joseph de Chapdes-Beaufort. Depuis le 8 octobre 2009, les séances ont repris à la Salle Polyvalente de Saint-Ours-les-Roches après quelques travaux. Les effectifs restent élevés avec plus de 40 membres dont 7 nouvelles.

Suite à l'ASSEMBLEE GENERALE du jeudi 1 octobre 2009, la nouvelle composition du bureau est la suivante :

Président d'Honneur :

Michel ELTER (maire)

Président : **Jacques NERRANT**

Vice présidente : **Chantal VALLEIX**

Secrétaire : **Michèle FONDRAS**

Secrétaire Adjointe :

Isabelle SOLEIL

Trésorière : **Annick MESONERO**

Trésorière Adjointe : **Yvette Nème**

Activités prévues pour la nouvelle saison 2009/2010 :

- **jeudi 20 novembre 2009** : Animation « Téléthon » organisé par le Club Gym – Loisirs avec séance



Gym ouverte à toutes et à tous.

- **vendredi 22 janvier 2010** : Pot du nouvel an avec les familles.
- **Fin mars 2010** : Repas de l'amitié dans un restaurant de la région.
- **6 juin 2010** : La « Vulcan'rando » (12^{ème} Rando Pain). Comme les années précédentes, c'est le four à pain du village de Beauloup qui accueillera cette manifestation phare de notre commune. Quatre nouveaux circuits seront proposés aux randonneurs : 3 circuits avec balisage (7, 14 et 21 Km) et un circuit de 12 Km sans balisage. En plus de ces 4 circuits il y aura aussi un petit circuit pour personnes à mobilité réduite. Cette année encore, un record doit

Associations

Club Gym – Loisirs (suite)

tomber, celui du plus grand nombre de randonneurs : 523 en 2007. De nombreux lots seront offerts aux participants par tirage au sort dont le gros lot : un week-end à La Rochelle et à l'île de Ré.

- **12 et 13 juin 2010** : 21^{ème} Sortie touristique : un week-end à La Rochelle et à l'île de Ré.
- **25 juin 2010** : Buffet de fin de saison.

Dernières précisions :

Le montant de la cotisation annuelle reste fixé à 37 €.

Inscription au club :

Il est toujours possible de rejoindre le Club Gym-Loisirs et de participer aux séances de Gym d'entretien qui se déroulent tous les jeudis de 19h 15 à 20h 15 à la salle polyvalente de Saint-Ours-les-Roches (la première séance est gratuite).

Pour tous renseignements complémentaires ou inscription, s'adresser à Mr **Jacques Nerrant** : té. 04 73 88 98 37, ou se présenter à la salle le jour des séances.

CLUB TENNIS

Cette année notre association a vu ses effectifs se renouveler. Nos adhérents ont pu profiter des travaux réalisés sur le terrain par la municipalité que nous tenons grandement à remercier.

Quant à nos compétitrices, elles ont une fois encore montré toutes leurs qualités et leur détermination dans les différents championnats.

L'équipe du T.C saint-Ours se tient à votre disposition pour tout renseignement. Vous pouvez contacter :

Mlle PROENCA Guylaine
au 04.73.88.93.22,

M. PONSOT Jean-François
au 04.73.88.99.05

et **M. VEDRINE Frédéric**
au 04.73.88.94.86.



Association Ré Création



L'Association Ré Création compte cette année 21 membres de tous âges.

Nous avons commencé l'année par l'apprentissage du point de croix, mais aussi peinture sur verre et porcelaine.

Nous consacrons un mois complet à la réalisation des objets pour la vente au profit du téléthon, cette année ce sont de jolis sachets parfumés (cœurs, cigales...).

L'association ayant toujours pour but de connaître et d'apprendre de nouvelles techniques, d'autres thèmes sont au planning : réalisation de statuettes habillées de tissus durcis, confection d'un ours en peluche, décoration d'une mangeoire à oiseaux... mais également le perfectionnement de techniques déjà connues : broderie, peinture, patchwork...

Au printemps dernier, l'association a organisé son premier marché artisanal. Cette manifestation avait pour but de faire connaître notre association et nos réalisations, mais aussi de faire une animation dans notre village. Ce marché ayant eu un vif succès, nous reconduisons l'opération au printemps 2010.

Alors si vous aimez les créations artisanales et si vous souhaitez venir voir nos réalisations, nous vous donnons rendez-vous le 24 Avril prochain. Il y aura également de nombreux artisans locaux.



Fonctionnement : séances tous les samedis de 14h à 17h à l'ancienne école des Roches, de Septembre à Juin.

Présidente : **Lydie VIALAT**
04.73.88.99.74

Vice présidente : **Sylvie ROSSIGNOL**

Secrétaire : **Pascale DALLA ZANNA**

Vice secrétaire :

Michelle ARRONDELLE

Trésorière : **Chantal BAGNARD**

Vice trésorière : **Florence ROSSIGNOL**



Associations

Club Des Roches - Pontgibaud

Pour 2009/2010, l'atelier théâtral adulte vous propose de découvrir Tout Bascule dont la première représentation a eu lieu en mai 2009 à Clermont-Fd.

Cette pièce sera présentée une vingtaine de fois jusqu'en juin 2010 avec en moyenne deux représentations par mois : Lezoux, Dontreix, Neuf Eglise, ... Les répétitions pour la prochaine pièce débuteront en février 2010 avec la participation de nouveaux acteurs, la mise en scène sera de **Danièle Godart** qui avait notamment mis en scène la pièce *Pension complète*.

Les jeudis soirs de juillet et août, l'association a organisé les *nuits des contes et légendes d'Auvergne*, plusieurs centaines de personnes ont assisté à ces soirées dans les bergeries, étables, fours des villages des Fontêtes et des Roches. Avant chaque soirée, la bourrée de Chapdes Beaufort a présenté les coutumes et danses auvergnates. Devant le succès de cette manifestation, elle sera reconduite l'année prochaine. Ces rencontres sont organisées avec la collaboration de conteurs bénévoles, du Conseil Général, du SMADC, de

France Bleue Pays d'Auvergne, du magazine INFO 63.

Les ateliers théâtre pour les jeunes de 5 à 16 ans ont repris début octobre à Pontgibaud les vendredis soir de 18H30 à 19H15. Ils présenteront une comédie élaborée à partir du *Petit Nicolas* en avril 2010.

Le club de jeunes quant à lui continue ses activités centrées sur des sorties à thèmes (accrobranche, bowling, ...) qui sont proposées à tous les jeunes des communes avoisinantes.

Le club adultes a organisé le 1er mai au village des Roches un repas dansant sous chapiteau, cette année les deux fours du village ont été allumés, et cent quarante convives ont partagé un repas qui avait la particularité d'avoir été élaboré à partir d'ingrédients locaux. Le pain avait été cuit la veille avec l'aide d'**Hervé Durif**, boulanger à Pontgibaud mais habitant le village des Roches.



Nous en profitons pour remercier ceux qui ont aidé à l'organisation de cette journée : le SIVOM de Pontgibaud, les municipalités de Pontgibaud et de St-Ours. Comme chaque année, beaucoup de ces participants se sont retrouvés au réveillon du 31 décembre à Pontgibaud.

Les cours de musique sont désormais organisés par l'école de musique intercommunale, association dans laquelle nous sommes présents au conseil d'administration. Déchargée de l'organisation de ces cours, l'association va se recentrer sur ses activités premières : le théâtre et l'animation.

Un journal trimestriel diffusé largement permet d'informer ceux qui souhaitent participer à des activités ponctuelles ou annuelles.

Cette année, l'association a obtenu des aides importantes : communes de St Ours et Pontgibaud, SIVOM, Conseil Général, SMADC, DRAC, Pôle emploi,... Nous tenons à les remercier pour leur soutien qui a permis de mener à terme l'ensemble des projets.

CLUB MULTI COLLECTIONS

L'an 2009 a été une grande réussite pour le vide-grenier : 642 exposants, une exposition du club encore magnifique.

Mais voilà, le club manque de personnel et espère pour 2010 avoir des volontaires pour aider aux placements des exposants de 4 heures du matin à 9 heures. Le club remercie la commune, les employés municipaux.

Le club se compose de 11 membres.

Bureau :

Président : CORGNAC Michel

Secrétaire : SOUCAILLE Brigitte

Trésorier : FAURE Bernadette

Commissaire aux comptes :
SANTRI Michel

Pour nous contacter :
04.73.88.97.87

Restaurants du cœur

La 25^{ème} campagne des Restos du cœur a commencé le 3 décembre 2009, dans les locaux mis à disposition par la municipalité de Pontgibaud.

Ces locaux ont bénéficié de travaux réalisés par les bénévoles avec l'aide de la municipalité de Pontgibaud. Ils sont situés Rue du Commerce.

En 2009, une maman et son fils ont pu partir en vacances début juillet à Bornes les Mimosas.

L'équipe des Restos se compose de 12 bénévoles. Nous déplorons une augmentation du nombre des personnes qui sollicitent notre aide : 30 familles représentant 70 personnes et 5 bébés de 0 à 18 mois. Une vingtaine d'enfants bénéficieront de l'arbre de Noël début janvier. Il ne sera pas possible cette année d'organiser un déplacement au spectacle des Enfoirés à Nice du 27 janvier au 1^{er} février.

Bilan de la campagne 2008 – 2009 :

La campagne s'est terminée début avril après 17 semaines de

distribution, chaque personne recevant en moyenne 6 repas par semaine. Les dotations sont attribuées selon les ressources en appliquant le barème national.

46 familles étaient inscrites à Pontgibaud, soit 131 personnes et 10 enfants. Au total, 8593 repas adultes et 400 colis bébés ont été servis. Des colis « coup de pouce » ont en outre été distribués en été.

La responsable et son équipe remercient tous ceux qui apportent leur aide aux restos du cœur.



*« C'est pas vraiment ma faute
Si y'en a qui ont faim,
Mais ça le deviendrait
Si on n'y changeait rien »*



Association des donneurs de sang

Depuis le 6 octobre 1961, grâce à la générosité des donneurs de sang bénévoles, au partenariat constructif entre l'Etablissement français du sang de Clermont-Ferrand, la municipalité de St-Ours-les-Roches et l'association des donneurs de sang bénévoles du canton de Pontgibaud, 3738 personnes ont participé aux 65 collectes de sang organisées dans la commune.

Pour que ces gestes de civisme et de générosité perdurent, merci de répondre présent aux prochaines collectes organisées à St-Ours-les-Roches

- le mardi 27 avril 2010 de 16H30 à 19H30.
- le mardi 5 octobre 2010 de 16H30 à 19H30.



Bilan des collectes 2009 à St-Ours-les-Roches :

- le mardi 7 avril : 87 personnes présentes dont 6 nouveaux donneurs.
- le lundi 7 décembre : 68 personnes présentes dont 3 nouveaux donneurs.



Activités 2010 :

Assemblée générale de l'ADSB le vendredi 19 mars à 20H30 à St-Pierre-le-Chastel.

14^{ème} édition de rando sang le dimanche 9 mai (après-midi) à Montfermy (buffet salle du Maladroit).



Associations

Société de chasse l'Entente

La saison en cours nous permet de faire un bilan des populations sur notre territoire.

Le printemps et l'été, relativement cléments, ont favorisé le gibier à plumes. On a pu rencontrer plusieurs compagnies de cailles. La nidification des pigeons ramiers (palombes) a très bien réussi. Il y a eu un très bon passage de bécasse, le gibier lâché toujours de belle qualité. Tous ces éléments réunis font que les chasseurs de petits gibiers ont pu passer de bonnes journées. On déplore, cependant, que la population de lièvres se stabilise plutôt vers le bas malgré la gestion en cours.

Le gros gibier se porte assez bien :

Le chevreuil semble se maintenir contrairement à d'autres sociétés. (la sélection de tir lors des battues en est sûrement une des raisons.)

Le sanglier, en augmentation sur l'année précédente, permet aux chiens de nous faire écouter de belles menées.

Les nuisibles, quant à eux, sont toujours trop présents sur notre territoire malgré les battues aux renards très réussies l'hiver dernier : 22 renards (11 mâles, 11 femelles). Les piégeurs ont également capturé 2 renards, 3 martres, 2 fouines, etc...

Globalement, notre commune, avec son biotope très favorable et les efforts faits par quelques passionnés, permet encore de pratiquer cette magnifique activité qu'est la chasse en passant de merveilleux moments entre amis.

Siège Social :

Mairie de Saint -Ours-les-Roches

Président : **Philippe MONTPIED**

Secrétaire : **Alain MICHEL**

Trésorier : **Stéphane VIALAT**

Adjoints et membres :

Vincent NONY, Alain ANDRE ,

André FOUILHOUX



Le Joyeux Cochonnet

La société de pétanque compte 42 licenciés dont 5 jeunes.

Lucas KLOSTER nous fait en minimes une belle saison. A Millau, il perd en demi-finale.

Antoine, son frère, marque des points en junior.

Stéphanie BARDOT,
Martine FAYADAS sont championnes du secteur.

Nathalie KLOSTER,
Marie NAUDIN sont vice-championnes du secteur.

Le club a obtenu un grand succès au grand prix de la commune avec la présence du champion du Limousin, du champion de la Creuse ainsi que de **M. HERNANDEZ**, champion du Puy-de-Dôme.

En 2010, le joyeux cochonnet prévoit plusieurs concours :

- **30 mai** : doublettes départemental
- **10 juillet** : grand prix de la commune
- grand prix de la fête patronale

de Saint-Ours-les-Roches.

Dans le mois de juin, un concours de boules carrées + jeux de mailles.

Président : **CORGNAC Michel**

Vice-présidents :
GOLTRANT Jacky , **FAYADAS Cyril**

Secrétaire : **MAZUEL Loïc**

Trésorier : **BRUNEL Roger**

Trésorier adjoint :
FAYADAS Bernard

Membres du bureau :
ARRIETA François,
CORGNAC Jacqueline,
CHAPUT Jacques,
FAYADAS Martine

Contact : 04.73.88.97.87

**Le club remercie
les volontaires qui nous
aident pendant la saison.**

Associations

UNC

St-Ours - Pulvérières

L'année 2009 s'est déroulée comme prévu pour toutes les cérémonies du souvenir

- **Le premier dimanche de juin** : cérémonie du souvenir à Espinasse
- **Le 27 juillet** : cérémonies à St Ours, Les Roches, La Gravière, Espinasse, Chapdes-Beaufort et Pontgibaud
- **Les 8 mai et 11 novembre** aux monuments aux morts de Pulvérières, St Ours et les Roches
- **Le 6 décembre** à Pontgibaud en souvenir de la guerre d'Algérie, avec la participation de plusieurs communes du canton
- **Le 6 juin 2009** : sortie annuelle à Lyon et au musée de l'automobile à la Roche Taillée.



Manifestations prévues pour 2010 :

Le drapeau des anciens combattants d'AFN en mauvais état a été remplacé. Nous remercions la commune de St-Ours de sa participation.

Remise de décorations :

Médaille de bronze du mérite UNC à **Daniel Montpied** et **Jean-Marie Legay** le 11 novembre 2009. Le repas traditionnel du 11 novembre s'est déroulé dans une bonne ambiance au restaurant de Lemptegy.

- Cérémonies du souvenir
- Réunion des Présidents du département à Saint Gervais.
- Congrès départemental à Herment.
- Assemblée générale de la section St Ours-Pulvérières le 2^{ème} dimanche de février à Pulvérières suivie d'un repas.
- Voyage d'une journée en mai-juin à organiser.
- Repas d'été au mois de juillet.



Association des conscrits

Une équipe composée de 12 jeunes qui a organisée durant l'année plusieurs manifestations remarquées.

- 3 bals
- 1 tournoi de sixte au mois de Mai
- 1 bal pour la fête patronale
- 1 char pour la fête (thème rugby-ASM)



- Tournée des villages en juin-juillet

Nous profitons du bulletin municipal pour remercier les habitants de la commune pour leur accueil et leur générosité lors de notre passage.

Remerciements particuliers à **Mme CHEFDEVILLE Véronique** pour la confection des costumes des filles, **Mr LADENT Patrick** pour le prêt du matériel (tracteur et re-

morque), et **Mr GARDARIN Robert** pour mise à disposition du local pour la préparation du char.

Nous sommes également reconnaissants à tous ceux qui se sont investis lors de l'organisation de notre tournoi de sixte (municipalité-commerçants-parents). Pour une première fois, cela fut une réussite et nous sommes très fiers et contents. Nous garderons le souvenir d'une très bonne journée et nous espérons que cette animation sera reconduite en 2010.

L'année arrive à son terme, les jeunes de 1990 vont passer le relai à ceux de 1992 qui viennent en complément des 1991. Une nouvelle équipe va se mettre en place. Pour le bon déroulement des prochains bals et afin que tout se passe au mieux, il faut que les parents s'engagent à faire de la surveillance et de l'encadrement.

Président : **FONDRAS Cyril**
Trésorier : **FONDRAS Richard**
Secrétaire : **MORELIERE Louma**

Associations

Comité des fêtes

Si la vie associative de votre commune vous intéresse, vous pouvez rejoindre toute l'équipe du comité des fêtes où le meilleur accueil vous sera réservé à tout moment de l'année.

Le comité des fêtes compte actuellement 24 personnes. Voici la composition du bureau :

Présidente : **Christine DESMOT**

Vice-Président : **Yves CHALUS**

Secrétaire : **Béatrice TIXERONT**

Secrétaire-Adjoint :

Clément RODA

Trésorière : **Nadine BARBECOT**

Nos manifestations 2009 ont connu un grand succès.

Notre programme 2010 :

6 février : Traditionnel loto annuel

20 février : Soirée théâtrale

10 avril : Après-midi récréative en collaboration avec l'APE

23, 24, 25 et 26 juillet :

Fête patronale

27 août : Marché de pays

28 août : Rallye moto routier

6 novembre : Repas dansant

18 décembre :

Visite du Père Noël

31 décembre : Réveillon dansant

Une petite anecdote à retenir :

Février est le mois du carnaval et cette année une équipe de joyeux lurons avait décidé de se déguiser et d'arpenter les rues du bourg et des villages.

Ces soirées furent très agréables et le fou rire était au rendez-vous...

Encore un grand merci à toutes les personnes qui nous ont accueilli très chaleureusement.





Durant 3 soirs, nous avons récolté œufs, pâtisseries, friandises, champagne et aussi une somme de 115,30 euros. Cette somme a été versée en totalité au CCAS de la commune et avec tous les ingrédients, nous avons organisé une petite soirée pendant laquelle nous avons dégusté omelettes, gaufres et crêpes jusqu'au petit matin.

Malheureusement, nous n'avons pas pu sillonner toutes les maisons

de la commune. Le temps et la météo ne nous le permettaient pas.

De nombreux Ursiniens ne nous ont pas reconnus. Nous nous sommes donnés rendez-vous pour le carnaval 2010 à l'occasion duquel d'autres personnes devraient se joindre à nous.

Conclusion : une autre façon d'animer la commune...



Commerces & Entreprises

Alimentation

Boulangerie Pâtisserie
Olivier MENUT

Rue du Commandant
Blanchet
63230 St-Ours-les-Roches
tel 04 73 88 72 19

VIVAL Alimentation générale
Sébastien AMON

Rue du 8 Mai 1945 63230
St-Ours-les-Roches
tel 04 73 88 33 17

Sté CHAZOT Père & Fils
Boucherie Charcuterie
M. CHAZOT

Rue du 8 Mai 1945 63230
St-Ours-les-Roches
tel 04 73 88 94 99

Auto, Moto, Transports

DELORME Solange
Maintenance Entretien
tout Véhicule, Vente,
Achat tout véhicule

Le Vauriat
63230 St-Ours-les-Roches
tel 04 73 88 75 87

ROUDAIRE Michel
Vente de carburant,
Mécanique

Le Bourg
63230 St-Ours-les-Roches
tel 04 73 88 73 37

Garage des VOLCANS
Mécanique Automobile,
Aire de Lavage
FAUCHER J-Charles

Le Verroul
63230 St-Ours-les-Roches
tel 04 73 88 70 90

BAGNARD Gérard
Garage, Mécanique
Automobiles

Chantesserre
63230 St-Ours-les-Roches
tel 04 73 88 76 09

CONTRÔLE SAINT-OURS
Centre de Contrôle
Technique Automobiles
PHILIPPE Claudine

ZA Chantesserre
63230 St-Ours-les-Roches
tel 04 73 88 75 75

Récupération industrielle

ECHALIER Récupération
et recyclage

La Gare de St-Ours
63230 St-Ours-les-Roches
tel 04 73 88 70 74

Beauté

COIF'PLUS
Coiffure BESSERVE Céline

ZA Chantesserre
63230 St-Ours-les-Roches
tel 04 73 88 92 99

Cafés, Restaurants, Réceptions

VOLCAN DE LEMPTÉGY
Restaurant

Lemptegy
63230 St-Ours-les-Roches
tel 04 73 62 76 30

LE RELAIS DU VAURIAT
Café Restaurant

DELORME Solange
Le Vauriat
63230 St-Ours-les-Roches
tel 04 73 88 75 87

Café Restaurant

LAUGA Marie-Claire

Le Vauriat
63230 St-Ours-les-Roches
tel 04 73 88 72 04

LE LOUCHADIERE

Café restaurant

Tabac Journaux

BAGNARD Chantal

Rue du 8 Mai 1945
63230 St-Ours-les-Roches
tel 04 73 88 73 62

L'OURS DES ROCHES
Restaurant

Gastronomique
BROSSARD Philippe

La Courteix
63230 St-Ours-les-Roches
tel 04 73 88 92 80

PICCOLA FATA

Pizzas, plats cuisinés

rue du 8 Mai 1945
63230 St-Ours-les-Roches
tel 04 73 78 82 42

Curiosités

LA RUCHE DES PUYs

Visite d'une exploitation
agricole / Fabrication
et vente de produits
régionaux

GOUTTEGUILLET Yvan
Beauloup

63230 St-Ours-les-Roches
tel 04 73 88 94 31

VULCANIA

Attractions autour du
Volcanisme

Route de Mazayes
63230 St-Ours-les-Roches
tel 04 73 19 70 00

VOLCAN DE LEMPTEGY

Lemptegy

63230 St-Ours-les-Roches

tel 04 73 62 23 25

Le Crochet avec les doigts

MISSIONNIER Paulette

Villelongue

63230 St-Ours-les-Roches

tel 04 73 79 25 30

Décoration, Bricolage,

Jardinage

Entreprise LAFLEUR

**Entretien d'espaces verts,
Plantations**

tel 06 60 97 11 54

LEONARD Patrick

Motoculture

Chausselle

63230 St-Ours-les-Roches

tel 04 73 88 76 95

CHABAUD Entretien

**Aménagement, entretien
de parcs et jardins)**

Porte 63230 St-Ours-les-Roches

tel 06 82 24 71 41

Habillement

DOMINIQUE COUTURE

Couture, Vente Vêtement

Chausselle

63230 St-Ours-les-Roches

tel 04 73 88 91 03

Bâtiment

HERVE Dany

Électricité générale

Les Roches

63230 St-Ours-les-Roches

tel 04 73 88 90 47

BAPTISTA Célestino

Maçonnerie

Chemin des Etangs

63230 St-Ours-les-Roches

tel 04 73 88 92 40

SCHUTT et BONNABRY

Plomberie

D. Bonnabry et F. Schutt

Le Corail

63230 St-Ours-les-Roches

tel 04 73 79 26 08

GOLTRAND Jacky

Electricité Bâtiment

Le Vauriat

63230 St-Ours-les-Roches

tel 04 73 88 93 78

TIXIER Franck

Charpente Couverture

Zinguerie Désamiantage

La Courteix

63230 St-Ours-les-Roches

tel 04 73 88 91 17

EIC Electricité industrielle

WANEGFFELEN Didier

Le Bourg

63230 St-Ours-les-Roches

tel 04 73 88 93 14

Services

LE REFUGE INFORMATIQUE

**Services et dépannages
informatiques**

Christophe BONY

Les Maisons rouges

63230 St-Ours-les-Roches

tel 04 73 88 91 52

VANOOSTHUYSE Philippe

Tonte de Mouton

Beauregard

63230 St-Ours-les-Roches

tel 04 73 88 79 66

MIGNY Jean-Michel

Lavages Vitres

Les Roches

63230 St-Ours-les-Roches

tel 04 73 88 92 52

BRUN Eric Rédacteur en

Brevet d'Invention

La Croix Caquet

63230 St-Ours-les-Roches

tel 04 73 88 33 66

LABROUSSE Rose-Marie

Cours de piano

Champs-couvert

63230 St-Ours-les-Roches

tel 04 73 88 31 40

VULC ELEC SERVICES

**Electricité, électronique,
petit électroménager,**

informatique, location sono

rue du 8 Mai 1945, 63230

St-Ours-les-Roches

tel : 04 73 78 14 57

ou 06 14 50 05 52

Charron

MONTPIED Alain

Charronnage / Ebénisterie,

**Construction de roues en
bois pour voitures attelées**

La Courteix

63230 St-Ours-les-Roches

tel 04 73 88 77 34

Travaux Forestiers

BARBECOT Guy

Exploitant forestier

Villelongue

63230 St-Ours-les-Roches

tel 04 73 79 26 89

BESSERVE Jean-Pierre

Travaux forestiers

La Courteix

63230 St-Ours-les-Roches

tel 04 73 88 92 45

Divers

VENUS ACOUSTIC

DUTRIEUX Nicolas

Le Vauriat

63230 St-Ours-les-Roches

tel 04 73 88 92 69

LES POUZZOLANES

DES DÔMES

Exploitation de Carrière

Le Vauriat

63230 St-Ours-les-Roches

tel 04 73 88 72 09

Le site de Saint-Ours-les-Roches est en ligne

Ce site est ouvert à toutes et à tous,
afin de vous informer et de vous offrir
un moyen d'expression.

FAITES LE SAVOIR...

www.saint-ours-les-roches.fr



Mairie de Saint-Ours les Roches
Tél : 04 73 88 72 13 - Fax : 04 73 88 73 94
e-mail : Mairie.St-Ours@wanadoo.fr